

16 octobre 1680.

Contrat de mariage de Jean-Baptiste Couillard de Lespinay avec Geneviève de Chavigny, veuve de Charles Amyot, par lequel Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, aïeule du dit Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, fait donation aux époux du fief Saint-Joseph.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 16 octobre 1680. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Couillard, sieur de Lespinay, lieutenant particulier de la Prévôté de Québec, pour le fief Saint-Joseph, dont il est propriétaire comme donataire par son contrat de mariage de feu dame Guillemette Hébert, veuve du sieur Guillaume Couillard, son aïeul paternel, lequel fief avait été concédé au sieur Louis Hébert, père de la feu dame Guillemette Hébert, le 28 février 1626.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 122.
1er mai 1732.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, lieutenant particulier au siège de la Prévôté de Québec, pour le fief de Lespinay ci-devant appelé Saint-Joseph.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier 1, folio 367.

20 décembre 1735.

Adjudication de la Prévôté de Québec à Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine en ce pays, et Marie-Claire Fleury de la Gorgendière, son épouse, d'un fief vulgairement appelé le fief de Saint-Joseph, situé dans la paroisse de Charlesbourg, étant de la succession du feu